

A C C O M P A G N E R  
L A C O M M U N A U T É É D U C A T I V E  
A P R È S U N É V È N E M E N T V I O L E N T

# La mort et le meurtre en question

L'interdit du meurtre est une règle qui permet de vivre en société. On retrouve d'ailleurs son énonciation à travers des mythes fondateurs ou des récits religieux (*cf.* le meurtre d'Abel par Caïn dans les religions monothéistes), des préceptes moraux ou religieux (« Tu ne tueras point » est un des dix commandements de l'Ancien Testament) ou des normes juridiques (les États ont un système pénal qui assure, en vertu de lois, la répression des meurtriers).

Ceux qui refusent d'accepter l'interdit du meurtre se mettent ainsi à l'écart de ce qui fonde la société. En effet, le meurtre – c'est-à-dire le fait d'ôter volontairement la vie à quelqu'un sans être en état de légitime défense – rend le lien social et donc la vie en société impossible.

---

## Comment parler des meurtres aux élèves ?

---

La mort fait partie de la vie. De façon générale, il faut savoir parler de la mort avec des mots simples et directs, sans utiliser de périphrases (comme « il est parti » au lieu de « il est mort »), en restant aussi factuel que possible.

Les meurtres commis à Paris en janvier et novembre 2015 posent la question d'actes commis par des personnes qui se situent hors des règles sociales et qui pensent être dans leur droit en faisant justice elles-mêmes pour des atteintes qu'elles imaginent visant leurs croyances. Si chacun usait du meurtre, alors le monde serait un vaste chaos, comme a pu en connaître le xx<sup>e</sup> siècle avec les génocides dont furent victimes les Juifs d'Europe, les Arméniens d'Anatolie ou les Tutsis du Rwanda.

Les enfants, dès leur plus jeune âge, apprennent et comprennent, en famille ou à l'école qu'il est interdit de se faire justice soi-même par des méthodes violentes. À l'école, les élèves savent qu'il est interdit de se battre. Si des personnes pensent avoir été offensées, il existe des procédures et des instances afin de réparer le tort causé.

Pour les plus jeunes, il est primordial de les rassurer sur le fait que les autorités mettent en œuvre d'importants moyens pour mettre les terroristes hors d'état de nuire et assurer leur sécurité.

---

## La peine de mort

---

Alors que la société repose sur l'interdit du meurtre, le fait de donner la mort est ou a été légitimé par certaines sociétés, comme l'atteste la peine de mort.

Les arguments des abolitionnistes correspondent à la contestation point par point des arguments des partisans de la peine de mort.

Ainsi, tandis que ces derniers différencient la peine de mort et le meurtre, les abolitionnistes y voient une logique de vengeance légitimée par le droit (ce que le droit est justement censé éviter pour remplacer la vengeance par la justice).

En outre, les abolitionnistes apportent les arguments suivants :

- **défense des droits de l'homme** : le droit à la vie est le plus fondamental des droits de l'homme et ne saurait être violé. En outre, la peine de mort relève d'une torture psychologique en raison de l'attente<sup>1</sup> – fut-elle « courte » – entre le prononcé du jugement et l'exécution tandis que le moment de l'exécution, en plus d'être également une torture psychologique, peut également constituer une torture physique (cf. de nombreux cas recensés aux États-Unis) ;
- **contestation des arguments utilitaristes** : la peine de mort n'a pas d'effet dissuasif tandis que la question de la récidive est une fausse question puisque les personnes condamnées pour des crimes graves passent de longues années en prison et, par constat, ne récidivent que très marginalement une fois sorties de prison ;
- **arguments de justice** : la peine de mort est **irréversible** dans ses effets et donc interdit la réparation des erreurs judiciaires. En outre, sa prononciation relèverait de **l'arbitraire**. Ainsi, pour un même crime, la peine de mort serait très diversement prononcée selon le profil de l'accusé. Enfin, la justice doit permettre une **réinsertion** du criminel dans la société et non viser à son élimination définitive (cet argument est également utilisé pour contester la perpétuité effective, qui est pourtant une peine défendue par certains abolitionnistes soucieux de faire pencher l'opinion publique vers l'acceptation de l'abolition de la peine de mort).

<sup>1</sup> Albert Camus écrit ainsi dans *Réflexions sur la peine capitale* (1957) : « Elle [l'exécution capitale] est aussi différente, en son essence, de la privation de vie, que le camp de concentration l'est de la prison. [...] Pour qu'il y ait équivalence, il faudrait que la peine de mort châtiât un criminel qui aurait averti sa victime de l'époque où il lui donnerait une mort horrible et qui, à partir de cet instant, l'aurait séquestrée à merci pendant des mois. Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé. »

---

## Sitographie

---

- [Eduscol](#). Savoir accueillir la parole des élèves après les attentats terroristes en Île-de-France
- Serge Tisseron sur [« Que faire lundi au collège ou au lycée ? »](#)
- Serge Tisseron : [« Faut-il en parler à vos enfants ? »](#)
- Agnès Florin : [« Que faire lundi matin ? »](#)

Extrait issu de fiches pédagogiques coécrites en partenariat avec l'association Dessinez Créez Liberté dans le cadre du projet #jedessine (l'association Dessinez Créez Liberté a été créée par *Charlie Hebdo*, SOS Racisme et la FIDL pour valoriser les milliers de dessins d'enfants et d'adolescents envoyés à la rédaction de *Charlie Hebdo* suite à la tuerie préméditée de membres de sa rédaction le 7 janvier 2015, afin qu'ils servent de supports à la réflexion, à l'échange, au débat, à la création).